



Semaine du 7 au 13 juillet 2008 n° **223**

Sommaire

- **Fonctionnaires** : « *caricature de négociation* », protestent les syndicats
- **NextRadioTV** : les syndicats dénoncent le statut de journaliste « *quatre en un* »
- **Wolters Kluwer France (presse)** : grève contre la baisse de la participation
- **Stress au travail** : vers une reconnaissance et une prévention
- **La Poste** : changement de statut en vue, danger pour le service public
- **Réforme des prud'hommes** : la CGT dépose un recours en Conseil d'État
- **Sondage BVA-L'Express** : quatre salariés sur dix n'ont suivi aucune formation depuis deux ans
- **Fichier Edvige** : « *une atteinte grave aux libertés individuelles* »
- **Enquête JOC** : pas de vacances pour quatre jeunes sur dix

Édito

Dynamitage du temps de travail

Parmi les slogans de mai 68, il y en avait un qui disait : « *ne perdons pas notre vie à la gagner* ». Avait-on bien mesuré combien Nicolas Sarkozy serait le fossoyeur de cette belle période de l'histoire sociale lorsqu'il lançait son « *travailler plus pour gagner plus* » ? Avec ce qui se joue en ce moment à l'Assemblée, il faudrait revisiter le slogan d'il y a quarante ans : « *Ne perdons pas notre vie à la gagner tous les jours moins* ». Le dynamitage de la loi Aubry avait démarré très vite grâce à François Fillon qui y avait introduit des premiers assouplissements dès le retour de la Droite aux affaires. Mais le cavalier législatif que le gouvernement a introduit dans la loi sur la réforme de la représentativité va parachever le travail de sape. Les députés ont adopté la semaine dernière les quinze premiers articles du texte sur la réforme de la représentativité syndicale, qui reprennent la « *position commune* » CGT-CFDT-Medef-CGPME. Ils ont aussi entamé l'examen des articles très controversés qui permettent la remise en cause dans les faits de la durée légale du travail. Certes, elle reste à 35 heures, mais la nouvelle loi va permettre aux entreprises de multiplier les heures supplémentaires. C'est un détricotage en règle de la loi Aubry qui s'opère. Le plafond des 220 heures supplémentaires sera porté à 405 heures. Les entreprises pourront fixer elles-mêmes leur contingent d'heures supplémentaires sans avoir à justifier de circonstances exceptionnelles auprès de l'inspecteur du travail. Seules limites : 10 heures de travail par jour et 48 heures par semaine, soit au total 405 heures supplémentaires par an. L'obligation du repos compensateur est remplacée par des « *contreparties*

obligatoires en repos » négociées entreprise par entreprise, avec la possibilité d'accords dérogatoires aux conventions collectives. Lundi, le grand détricotage continue avec l'examen de l'article 17 qui assouplit le régime des « *conventions de forfait* ». Il s'agit rien moins que d'étendre à tous les salariés « *disposant d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps* » le principe détestable du « *forfait jours* » jusqu'ici réservé aux cadres et aux salariés itinérants, dont les temps de travail journalier peuvent être variables. De cette manière, les entreprises ne seraient plus tenues de décompter des heures supplémentaires, dont le paiement est majoré de 25 % ou 50 %. Alors que les députés entamaient mardi l'examen du projet de loi, le syndicat CGT de Renault les a interpellés par une lettre. « *La liberté des employeurs doit s'arrêter là où commence la santé des salariés* », écrit le syndicat dans une « *adresse à l'Assemblée nationale* ». « *Nous vous demandons de mesurer les conséquences sur la santé des assouplissements que demandent les employeurs* », insiste la CGT-Renault qui s'appuie sur les quatre suicides au Technocentre de Guyancourt. « *Un ingénieur du Technocentre peut travailler 13 heures dans la journée en usine pour un démarrage de véhicule, rentrer à 1h00 du matin seul en voiture et repartir à 5h00 du matin pour une réunion à 8h00 chez un fournisseur* », indique la CGT. « *C'est ce que faisait fréquemment Antonio de B* », cet ingénieur de 39 ans qui s'était jeté du 5^e étage du bâtiment principal du Technocentre en octobre 2006. Selon la CGT de Renault, « *toutes catégories professionnelles confondues, la durée moyenne du travail au Technocentre peut être estimée à 44 heures environ par semaine en moyenne sur l'année (...) hors jours de RTT et heure de repas* ». S'appuyant sur une enquête d'un cabinet d'expertise, le syndicat indique que « *50 % des cadres fait plus de 50 heures par semaine, sans compter le travail le soir et le week-end. Pour les techniciens, 95 % des heures supplémentaires réalisées sont non déclarées* ». Travail gratuit, vie privée sacrifiée, angoisse, stress, évaluations et jugements méprisants et dégradants sont devenus le lot de très nombreux salariés qualifiés et en responsabilités. La compétition internationale et la mondialisation ne justifient en rien les dégâts qui sont en train d'être commis.



Fonctionnaires

« Caricature de négociation », protestent les syndicats

Les huit fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, Unsa et FO) sont sorties déçues de leur dernière réunion de négociation sur les salaires avec le ministre du Budget, Éric Woerth. Elles ont même mis un terme à cette « caricature de négociation ». « On ne peut pas se vanter d'une négociation et ne tenir aucun compte de ce que demandent les organisations syndicales. Rien

n'était discutable, nous ne savons pas où nous en sommes », proteste Jean-Marc Canon (Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT), évoquant la possibilité d'une mobilisation à la rentrée. Cette perspective de mobilisation devrait être discutée le 16 juillet. À l'ouverture de la séance, Éric Woerth avait remis aux syndicats un document selon lequel le point d'indice,



base de calcul des salaires, serait augmenté d'au moins + 0,8 % en 2009 (+ 0,5 % en juillet et + 0,3 % en octobre), puis de + 0,5 % aux 1^{er} juillet 2010 et 1^{er} juillet 2011. En 2008, le point avait été revalorisé de + 0,8 %, tandis que la hausse de l'inflation s'était établie à 3,2 % selon l'Insee. Pour leur part, les syndicats ont affirmé d'une seule voix en préambule de la réunion : « Pour pouvoir négocier, il

importe que le gouvernement prenne en compte les revendications et exigences unanimement portées par les organisations syndicales en matière d'évolution de la valeur du point d'indice tant pour 2008 que pour la période triennale à venir : les propositions actuelles ne sauraient constituer une base acceptable de discussion. Le gouvernement doit sans attendre en faire de nouvelles, d'une tout autre ambition. »

NextRadioTV

Les syndicats dénoncent le statut de journaliste « quatre en un »

L'intersyndicale (CGT-CFDT- FO-SNJ) du groupe NextRadioTV (RMC et BFM et la télévision BFMTV) a protesté vendredi contre le projet de création de l'agence RMC Sport, alimentée par une centaine de journalistes sport de RMC et BFMTV, dont certains seront simultanément journalistes radio et télé, reporters d'images et monteurs. Sorte de journalistes « quatre en un » bons à tout faire et surtout « low cost ». Les syndicats jugent peu probable qu'un journaliste puisse « travailler sérieusement sur les supports radio et télé, en ayant le temps nécessaire pour rechercher, recouper et analyser l'information tout en étant sollicité pour tourner des images et pour les monter ».



Wolters Kluwer France (presse)

Grève contre la baisse de la participation

À l'appel des syndicats CGT-CFTC-CFDT-FO-SNJ, les salariés du groupe de presse se sont mis en grève mercredi pour protester contre une baisse du montant de la participation. Le groupe édite notamment les hebdomadaires



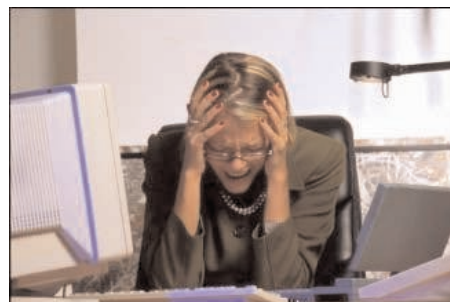
WoltersKluwer

« Entreprise et Carrières, Semaine Sociale Lamy, L'Officiel des Transports, Le Journal de la Marine Marchande, Tour Hebdo, Le moniteur des Pharmacies et Actualités Sociales Hebdomadaires. »

Stress au travail

Vers une reconnaissance et une prévention

La négociation sur le stress au travail a pris fin hier par un projet d'accord qui sera ensuite soumis par les organisations syndicales à leurs instances. L'accord, qui transcrit en droit français un accord-cadre européen de 2004 vise à « augmenter la prise de conscience et la compréhension du stress au travail, par les employeurs, les salariés et leurs représentants » et « attirer leur attention sur les signes susceptibles d'indiquer des problèmes de stress au travail ». « Dès qu'un problème de stress au travail est identifié, une action doit être entreprise pour le prévenir, l'éliminer ou à défaut le réduire », stipule le texte. La notion de stress retenue est celle de l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail qui le définit comme : « un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ». Pour Daniel Prada, qui représente la CGT, le document constitue « une amélioration par rapport au texte européen » initial, avec des « avancées » sur la prévention, et notamment une « plus grande référence à l'organisation du travail ».



La Poste

Changement de statut en vue, danger pour le service public

La Poste a confirmé qu'elle étudie un changement de son statut pour devenir une société anonyme qui permettrait à terme à l'établissement public d'ouvrir son capital dans le cadre de l'ouverture à la concurrence totale du marché du courrier, prévue en 2011. Cette annonce a été vécue comme une déclaration de guerre côté syndical. Ainsi, pour la Fapt-CGT, cette transformation « serait ni plus ni moins une priva-



tisation de l'entreprise qui n'aurait alors plus rien à voir avec le service public », laissant ainsi craindre des « milliers de suppressions d'emplois ». La CGT manifeste aussi son étonnement devant cette information puisque « la semaine dernière au conseil d'administration, un contrat de développement du service public a été signé pour l'année 2009 à 2012 avec l'État. Rien ne fait apparaître quoi que ce soit en terme de changement de statut ».

Réforme des prud'hommes

La CGT dépose un recours en Conseil d'État

La CGT a déposé un recours en illégalité devant le Conseil d'État contre les deux décrets du 29 mai portant la réforme de la carte prud'homale, qui prévoit notamment la suppression de 62 conseils sur 271. Dans un communiqué, la Confédération demande « de geler l'application de ces deux décrets. Cette réforme aussi brutale que peu démocratique, incohérente par rapport aux motivations officielles, met gravement en cause le



droit des salariés, l'accès à une justice de proximité, efficace et rapide. Intervenant six mois avant l'élection nationale des conseillers prud'homaux, qui concerne plus de 16 millions d'électeurs salariés elle va provoquer de graves perturbations dans son déroulement comme sur le fonctionnement, jusqu'au 3 décembre. Pour toutes ces raisons, la CGT avait demandé un moratoire au gouvernement », rappelle la Confédération.

Sondage BVA-L'Express

Quatre salariés sur dix n'ont suivi aucune formation depuis deux ans

Selon une enquête BVA publiée jeudi par L'Express, 44 % des salariés n'ont suivi aucune formation depuis deux ans. Parmi eux, 40 % disent qu'on ne leur a rien proposé, 30 % qu'ils ont pas le temps, 23 % s'estiment mal informés des possibilités de formation dans leur entreprise, 18 % pensent que cela ne sert à rien et 12 % indiquent que leur demande a été refusée ou reportée. Au total, 63 % des salariés disent n'avoir jamais suivi au cours de leur vie professionnelle des formations qui les ont aidés à trouver ou retrouver un emploi, alors que 37 % en ont reçu.



Fichier Edvige

Une « atteinte grave aux libertés individuelles »

Un décret paru mardi 1^{er} juillet au Journal Officiel a donné naissance au fichier Edvige, acronyme d'« Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale ». Il permet également de centraliser et analyser les informations sur des personnes exerçant ou ayant exercé un mandat politique, syndical ou économique ou jouant un « rôle institutionnel, économique, social ou



religieux significatif ». « Est-ce un nouveau moyen, en faisant peur, de détourner les citoyens du débat démocratique ? » se demande la CGT dans un communiqué vendredi. Pour la CGT, ce fichier qui recense des « citoyens dont le seul tort est de s'intéresser à la vie de la cité », est une « nouvelle atteinte grave aux libertés individuelles et collectives et une entrave à l'action syndicale ».

Enquête JOC

Pas de vacances pour quatre jeunes sur dix

40 % des jeunes de 15 à 30 ans ne partent pas chaque année en vacances et 62 % ont travaillé l'été dernier, révèle une enquête de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) menée durant l'été 2007 sur le thème « l'été des jeunes », rendue publique mercredi. Parmi les jeunes qui ne partent pas en vacances, l'enquête pointe une « légère surreprésentation des jeunes » qui ne vivent plus avec leurs parents. Parmi les raisons invoquées par ceux qui ne partent pas : « le manque de temps » (54 %) et « le manque de moyens financiers » (44 %) arrivent en tête. 62 % des jeunes consultés déclarent avoir travaillé durant l'été 2007 et parmi eux 56 % ont été travailleurs saisonniers. 17 % des saisonniers ont été employés sans contrat de travail.

